

MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2015

Étaient présents : Mmes Christine BOUTET, Delphine METEAU, Christelle PEPIN, Alexandra RAVARD, Christiane ROLLAND, MM Claude AUDOUIT, Sébastien GABORIAU, Pierre HENRIET, Nicolas LELAURE, Alain MESSÉ (présent à 20h30), David MOINARD, Guillaume PAIRAUD, André THEBAULT, David VALADE et Christian HENRIET, Maire

Secrétaire : Christiane ROLLAND

SyDEV : Travaux de maintenance éclairage 2015

Le Conseil accepte à l'unanimité la proposition du SYDEV concernant les travaux de maintenance d'éclairage 2015 pour un montant total de 3 410 € 40.

Proposition acquisition de terrain

Mr Le Maire fait part de la proposition de vente à 28 € le m² concernant un terrain situé « rue Edouard Savineau » à l'entrée de l'école. Le Conseil accepte à l'unanimité la proposition.

Mr Le Maire informe qu'il est possible de présenter 2 dossiers de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), ce qui permettrait l'obtention d'une subvention allant de 20 à 40 %, il propose un aménagement de l'entrée des écoles (13 voix pour et 1 abstention) pour un montant de 56 943 € HT incluant l'achat du terrain, en particulier pour l'aspect sécurité et accessibilité des personnes à mobilité réduite et un deuxième dossier sur l'amélioration thermique de la salle des fêtes (à l'unanimité) pour un estimatif de 37 222 € 55 HT. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de transmettre les 2 dossiers en priorisant le dossier de la salle des fêtes, les services de l'Etat demandant cette priorisation.

Voirie : Aménagement sécurité RD 204 et programme 2015 (maîtrise d'œuvre)

Arrivée de Mr Alain MESSÉ

Mr André THEBAULT présente le projet d'aménagement sécurité de la RD 204. Il propose aux membres du conseil de confier le dossier au Cabinet MILLET de Fontenay Le Comte afin d'établir un estimatif et de superviser les travaux de même pour le programme de voirie 2015. Le Conseil accepte à l'unanimité de prendre contact avec le Cabinet MILLET ;

Vote des subventions communales 2015

Le Conseil Municipal vote les différentes subventions communales au vu des demandes reçues. Le montant total des subventions votées est de 6 900 €.

Mme Delphine METEAU ne participe pas au vote de la subvention de l'APE.

Mr André THEBAULT ne participe pas au vote de la subvention de la Société de chasse.

Mr Christian HENRIET ne participe pas au vote de la subvention de la Caisse des Ecoles.

Mr Sébastien GABORIAU suggère que les associations présentent leurs activités lors de manifestations communales.

L'Association des « Coucous de St Pierre » organise une porte ouverte afin de présenter son activité soit l'aéromodélisme le samedi 21 février 2015 au Foyer Rural de La Porte de L'île.

Bâtiments : projet bâche halle aire de loisirs

Mr Nicolas LELAURE présente le devis de bâches de protection (2 faces) pour la halle située à l'aire de loisirs pour un montant de 4 726 € HT soit 5 671 € 20 TTC. Ces bâches seront utilisées pour les manifestations de la Commune et Associations de la commune sur demande. Le montage sera effectué par la Municipalité. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (12 voix pour et 3 abstentions) accepte l'acquisition de ce matériel.

Questions et informations diverses

Mr Le Maire informe que :

- Les indemnités concernant la négociation des prêts DEXIA sont trop importantes. Les prêts resteront en l'état.
- Une demande de subvention concernant la reprise d'une supérette a été faite. Les collectivités ne sont pas destinées à subventionner ce genre de projet. Mr Le Maire encourage les demandeurs à prendre contact avec Mr FOURAGE afin d'obtenir une aide par le biais de l'enveloppe parlementaire.
- La prochaine réunion concernant le sentier pédestre aura lieu le 10/02/2015 à 9h30
- Il a pris contact avec le Sénateur Bruno RETAILLEAU et le député Hugues FOURAGE pour le taux d'encadrement des écoliers vendéens
- Des rambardes à l'escalier au cimetière de Chalais vont être posées avec accord de la DREAL
- L'inventaire des zones humides n'est pas obligatoire car la commune possède une carte communale et non un PLU.

Mr Claude AUDOUIT explique que les travaux de VMC au logement du presbytère ne pourront être faits qu'au printemps car il est plus judicieux que les travaux se fassent par la toiture.

Mr André THEBAULT informe les membres du Conseil de l'accord de l'Association des Anciens Combattants afin de transférer le monument aux morts lors de leur Assemblée Générale du 25/01/2015. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (10 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions) accepte le transfère du Monument aux morts pour un montant de 6 300 € ainsi que de nommer la Place « Place des Anciens Combattants »

Mr Sébastien GABORIAU informe que l'ASA va faire un travail d'exonération pour les parcelles de remembrement concernées suite aux nombreuses réclamations.

Mme Delphine METEAU sollicite une commission scolaire incluant le personnel concerné par les TAPS afin de faire un point. La date du 27 février est retenue.

Prochain conseil : (date à définir)

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 6 Février 2015 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A St Pierre Le Vieux, le 2 Février 2015

Le Maire,
C. HENRIET